

Gestion concertée et transfrontalière des ressources naturelles

Constitué de terres fertiles, d'un réseau hydrographique dense et de nombreuses forêts classées, la Sénégambie méridionale recèle des ressources naturelles importantes. Toutefois, depuis une décennie plus particulièrement, cet espace s'est profondément modifié sous les effets conjugués de la colonisation progressive des bassins agricoles, des connexions de plus en plus systématisés entre villes secondaires et hinterlands ruraux et de conditions climatiques peu favorables. Au fil des ans, la pression foncière, induite par la poussée démographique et les mouvements migratoires, a fortement contribué à la dégradation de l'environnement. Ce phénomène s'est aggravé suite à la baisse notable de la pluviométrie enregistrée depuis les années 70, à l'insuffisance de maîtrise des techniques de fertilisation des sols qui a entraîné une extension rapide des surfaces emblavées.

Or, si les profits que tirent les communautés sénégambiennes de l'exploitation des ressources naturelles (nééré, huile et vin de palme, miel, cire et propolis, etc.) leur permettent d'accroître substantiellement des revenus provenant quasiment exclusivement des activités agropastorales, l'essor de ces secteurs n'en constitue pas moins des facteurs profonds expliquant la dégradation avancée des ressources hydrologiques, pastorales, halieutiques et forestières. L'essor de la pêche par exemple en dépit de son importance en terme d'apport en protéines alimentaires pour les populations (au Sénégal et en Guinée Bissau, 75% de ces protéines proviennent de la consommation des produits halieutiques), engendre une réelle pression sur les ressources halieutiques et menace la reproduction des espèces.

L'ampleur de la pression exercée sur les ressources forestières s'illustre quant à elle par une modification sensible des conditions pédologiques. L'introduction de systèmes culturaux extensifs oblige à des défrichements de plus en plus importants qui grignotent les forêts y compris celles qui se trouvent sur des aires protégées et classées (ex : Forêt de Pata). Le couvert végétal diminuant, il n'est plus en mesure de jouer à plein son rôle protecteur : les cours d'eau se tarissent, les vallées et les nappes phréatiques se salinisent tandis que certaines activités comme l'apiculture ont tendance à démultiplier le phénomène de feux de brousse qui, en provoquant un phénomène de ruissellement accru et une érosion accélérée, nuisent à la fertilité des sols et perturbent la reconstitution de la savane arborée sénégambienne. En diminuant sensiblement les revenus des communautés, ce phénomène incite ces dernières à compenser ces pertes en développant des stratégies de captation et de prédation souvent illicites (braconnage, exploitation illicite de certaines essences forestières, etc.) qui menacent directement la faune et la flore.

A ceci s'ajoute le manque de cohérence entre les politiques sectorielles développées par les trois Etats de la Guinée Bissau, de la Gambie et du Sénégal, qui s'avère particulièrement néfaste sur le plan environnemental. A titre d'exemple, le fait que la Gambie interdise la production de charbon de bois depuis 1981, aboutit à une pression considérable et non maîtrisée des ressources forestières en territoire sénégalais, le droit en cours dans ce pays se limitant à contingenter¹ les coupes et l'exploitation des ressources forestières ligneuses. Conjointement, le contingentement du droit de coupe du bois de rônier au Sénégal qui constitue pourtant l'essence la plus usitée pour la fabrication des habitations rurales, incite les communautés villageoises de ce côté-ci de la frontière à s'en procurer illégalement en Guinée Bissau où la coupe du rônier n'est pas réglementée.

¹ Par un décret annuel définissant les zones de coupe et les quantités autorisées.

Au sein même de chacun des trois Etats, la mise en cohérence des politiques définies et mises en œuvre par les différents ministères techniques n'est pas toujours assurée, au même titre que la continuité dans l'appui des politiques publiques aux dynamiques relevant du secteur privé. Les ministères en charge de politiques à vocation transversale - tel l'aménagement du territoire - peinent encore à s'affirmer dans leur position légitime de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles (agriculture, élevage, hydraulique, équipement, décentralisation, tourisme, industrie, environnement, etc.). Outre ses effets sur le développement durable de l'espace sénégalais, l'incohérence des politiques publiques ne permet pas *in fine* de développer une vision et des actions de préservation de ces ressources à l'échelle régionale. Les cadres réglementaires nationaux gagneraient ainsi à être mieux articulés afin de combattre efficacement l'exploitation abusive des ressources naturelles et les logiques de captation qu'elle engendre.

La ressource se raréfiant, le nombre de protagonistes augmentant et leurs relations se complexifiant, il apparaît que la conjugaison des facteurs sus mentionnés a finalement tendance à exacerber les conflits communautaires sur l'usage qui est fait de l'espace et de l'accès aux ressources naturelles. L'accès, le contrôle et la gestion de celles-ci apparaissent comme largement inéquitables de part et d'autres des frontières et entre catégories d'acteurs au détriment des jeunes générations et des femmes. Certes, des initiatives communautaires, parfois transfrontalières (pare-feux, reboisement, contrôle communautaire sur les forêts et les palmeraies, concertation transfrontalière autour de l'usage des points d'eaux et des marigots, etc.), existent et laissent penser que des mécanismes endogènes de préservation des ressources naturelles sont en mesure d'asseoir le développement économique durable de cet espace. Toutefois, celles-ci sont insuffisamment reconnues, appuyées et crédibilisées pour espérer pouvoir les normaliser dans les cadres réglementaires nationaux, a fortiori à l'échelle transfrontalière. D'autant que bon nombre de ces initiatives prennent corps dans des zones encore fortement conflictogènes - il en est ainsi de la forêt classée des Kalounayes et de la zone des palmiers dans le Fogy sénégalais – qui manquent à l'heure actuelle cruellement d'appuis puisque la sécurisation des interventions des partenaires n'y est pas garantie.

Résultats attendus

- ☛ Les conséquences des mutations démographiques et socioéconomiques sur l'environnement et la dynamique des conflits sont documentés, analysés et diffusés.
- ☛ Les dispositions normatives de niveau communautaire et étatiques qui encadrent la circulation des personnes, des biens et l'exploitation des ressources naturelles sont mises en perspective avec les pratiques sociales existantes ;
- ☛ Une plate forme multi-acorielle d'initiatives transfrontalières est mise en place (entre les communautés, les Etats, la CEDEAO, les instituts de recherche, etc.). Elle débouche sur la formulation et la mise en œuvre de mécanismes de régulation en faveur d'une gestion concertée des ressources et permet d'évoluer vers une meilleure cohérence des politiques publiques et des interventions de développement entre les trois pays
- ☛ Les initiatives communautaires de gestion transfrontalière des ressources naturelles sont identifiées, valorisées, consolidées et crédibilisées vis-à-vis des autorités.
- ☛ Les « bonnes pratiques » de gestion transfrontalière des ressources naturelles sont prises en compte dans la production des normes environnementales aux échelles nationale et sous régionale.

Indicateurs de Changement Politique et Social

- ➡ Les différentes familles d'acteurs concernés sont à même de développer une vision globale et prospective de l'évolution des ressources naturelles dans l'espace Ségambie méridionale ainsi que des causes et conséquences de cette évolution ;
- ➡ Les initiatives prises aux différentes échelles en faveur de la gestion des ressources naturelles s'intègrent davantage les unes avec les autres et deviennent plus inclusives socialement (notamment à l'égard des « mineurs sociaux »). Les normes et cadres juridiques encadrant la gestion des ressources naturelles se fondent sur une base sociale plus large et deviennent de ce fait plus légitimes et efficaces.
- ➡ L'élargissement de la vision et des dialogues permet d'évoluer peu à peu vers une meilleure cohérence des politiques publiques et intervention de développement touchant de façon directe ou indirecte la gestion des ressources naturelles dans l'espace Ségambie méridionale.